

Auxiliaire de vie scolaire (juin 2003)

Type de contrat

- Contrat de droit public conclu par l'EN
- Les AVS font partie des AED

Temps de travail

- Temps plein : 1607h/an sur 39 semaines (41h12 ou 36h)
- Mi-temps : 803,5h/an sur 39 semaines (21h36 ou 18h)
- 36 semaines de cours, 2 semaines (avant et après l'entrée et la sortie des élèves) et une semaine dite volante pour répondre aux besoins du service.

Conditions de recrutement et niveau d'étude

- Etre être ressortissant de l'UE ou nationalité centrafricaine, gabonaise
- Inscription SIATEN
- Durée totale de 6 ans
- Etre titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence
- Priorité aux étudiants boursiers
- Avoir +20 ans pour l'internat

Fonctions

- Avs-i : aide à l'intégration individualisée des élèves handicapés
- Avs-co : aide à l'intégration collective des élèves handicapés
- Réalisation du PPS (*Projet personnalisé de scolarisation*)
- Aide aux déplacements, à l'installation matérielle de l'élève dans la classe, aide à la manipulation du matériel scolaire...
- Aide aux gestes techniques, d'hygiène...
- L'intervention de l'AVS : précisée dans le PPS

Compétences

- Connaissance de l'EPL et les postes de travail
- Connaître, gérer et aider les élèves
- S'investir et travailler en équipe
- Maîtriser une langue vivante et l'informatique
- Savoir communiquer avec le public jeune et adulte, être à l'écoute
- Respecter les procédures, les textes et les enjeux
- Connaissance en psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- Prendre des initiatives et rendre des comptes
- Se positionner dans une relation d'autorité